



**UNION DES ARTISTES**

## COMMENT BOOSTER L'EMPLOI ET LA PROMOTION DES ARTISTES ?

AU FEDERAL, A LA FEDERATION WALLONIE-BRUXELLES, A LA RTBF

**L'UNION DES ARTISTES** définit ses priorités en posant les questions suivantes: comment booster l'**EMPLOI** ? Comment **PERENNISER** les conditions de **TRAVAIL** des artistes et des techniciens du spectacle ? Comment valoriser la **PROMOTION** et la **DIFFUSION** des activités artistiques et des artistes de la FWB ? Comment faire reculer la précarité de ces catégories professionnelles ?

L'artiste est bien souvent le premier moteur de la création. La réussite d'un parcours professionnel artistique est faite d'un mélange de **STABILITE**, de **PERFECTIONNEMENT** et de **RECONNAISSANCE**. Or, les travailleurs du secteur créatif et culturel sont confinés dans une boucle par laquelle ils sont à la fois progressivement écartés du **CHÔMAGE** tout en étant confrontés à une diminution progressive de l'offre d'**EMPLOI** dans leur secteur. Cette problématique requiert un traitement urgent et prioritaire !

Toute forme de **REFINANCEMENT** du secteur culturel doit être centrée sur la préoccupation de garantir que les aides publiques accordées à ce secteur produisent un effet **STRUCTURANT** en matière d'emplois. L'expérience démontre que le simple principe d'un « soutien à la création » ne permet pas de rencontrer cet objectif ! Il conviendra dès lors de le préciser et d'appliquer les **INDICATEURS** nécessaires à l'évaluation de l'**IMPACT** des investissements publics en matière d'emploi culturel.

Nous souhaitons qu'une **REFLEXION** approfondie soit menée sur la manière dont les moyens actuels seront affectés. Dans le cadre des politiques de relance, la question de la stabilisation de l'**EMPLOI** dans le secteur artistique ainsi que le développement d'une politique de **PROMOTION** spécifique dédiée aux artistes de la FWB doivent être placées au coeur du **DEBAT** !

C'est ainsi que nous avons décidé de participer à **3 ATELIERS** de la coupole « **ARTISTE AU CENTRE** », sans compter que nous sommes intimement impliqués depuis son origine à l'atelier « **Statut, Emploi et Formation des artistes** » avec, entre autre, le Guichet des Arts dont l'Union des Artistes a la présidence.

## L'UNION DES ARTISTES

### Participation aux ATELIERS de la coupole « ARTISTE AU CENTRE » :

1. « Diffusion de l'offre culturelle » (-> 20/03);
2. "Aide à la création et accompagnement des artistes » (> 23/03);
3. « Promotion de l'artiste » (->27/03);
4. « Statut, Emploi et Formation des artistes » (-> 03/04)

## L'UNION DES ARTISTES

### PROPOSITIONS prioritaires déclinées à TROIS NIVEAUX :

1. L'EMPLOI ET LE FEDERAL
2. L'EMPLOI ET LA COMMUNAUTE (FWB)
3. L'EMPLOI ET LES MEDIAS DE SERVICE PUBLIC (RTBF)



UNION DES ARTISTES

### I- L'EMPLOI ET LE FEDERAL

*Règlementations sur le statut social et de travail pour les travailleurs du secteur créatif et culturel*  
*Règlementations liées à l'ONEM*  
*Emploi, formation*  
*Financements alternatifs complémentaires pour les arts de la scène*

#### **NOTE PREALABLE:**

Notre réflexion ne date évidemment pas d'aujourd'hui ! Elle s'est construite dans la durée. 2003, première loi sur le statut social de l'artiste. 2011, date à laquelle de nombreux artistes et techniciens du spectacle rencontrèrent des problèmes avec l'Onem. Ensuite, ce fut le temps de la difficile entrée en vigueur des textes de la « réforme » du statut de l'artiste de 2014.

En mai 2014, le Guichet des Arts avait initié un débat politique à la Bellone. La SACD, quant à elle, avait organisé un séminaire passionnant articulé notamment autour de l'emploi artistique. Enfin, en juin 2014, nous avons proposé une liste de propositions concrètes relatives à l'emploi et aux politiques fédérales de l'emploi (statut social et de travail pour les artistes et les techniciens de spectacle, réglementations spécifiques liées à l'ONEM, etc.). Plusieurs de ces mesures ont été partagées par dix organisations professionnelles dans un document intitulé : « *cahier de mesures gouvernementales de la plateforme d'organisations des arts de la scène* ». L'Union des Artistes a été largement impliquée dans la rédaction de ce cahier de mesures ainsi que dans la mise en place de la plateforme des organisations.

Plus récemment, nous avons participé notamment avec le Guichet des Arts à différentes réunions traitant de l'emploi et du statut des intermittents du spectacle au Cabinet de la Ministre Milquet. Une rencontre fut même organisée avec l'Administrateur général de l'Onem.

C'est en tenant compte de l'ensemble de ces réunions, débats et séminaires, de leurs comptes-rendus et conclusions que nous définissons notre positionnement actuel. Et comme nous l'avons relevé plus haut, la réflexion continue son cheminement ! Il faut noter que dans notre cahier de mesures partagées, nous avons défini certaines priorités concernant aussi le niveau de pouvoir régional car depuis la 6ème réforme de l'Etat plusieurs compétences ont été transférées aux Régions.

Concernant le statut des travailleurs du secteur créatif et culturel et l'emploi, nous partageons la ligne du Guichet des Arts qui propose un plan de travail en trois temps :

- ce que l'on peut changer « rapidement » dans les deux ans (2017)
- ce qu'il faut améliorer dans quatre ans, avant la fin des prochaines élections fédérales (2019)
- ce à quoi il faut arriver dans les 10 ans.

**Parmi l'ensemble des mesures, nous relevons les priorités suivantes :**

- Réévaluer en profondeur le **STATUT DE L'ARTISTE** en fonction de son caractère **INTERMITTENT**;
- Permettre aux **TECHNICIENS** intermittents du spectacle de bénéficier de la **REGLE DU CACHET**;
- Rendre moins contraignantes les règles permettant l'**ACCES** à la protection de l'intermittence pour les (jeunes) travailleurs, notamment par une **DIMINUTION** du nombre de jours nécessaires;

- Accorder les mêmes **DROITS SOCIAUX** aux travailleurs du Secteur Créatif & Culturel employés sous **CONTRAT DE COURTE DUREE** que celle accordée aux artistes employés sous contrat à durée indéterminée (primes parentales, 13ème mois, etc.);
- Publication par la Commission Artiste d'une seule **NOMENCLATURE** exhaustive faisant référence pour les définitions de fonctions et les **PRESTATIONS ARTISTIQUES** acceptées comme telles;
- Rendre l'exercice d'une activité d'enseignement artistique ou d'**ACTIVITES ARTISTIQUES** hors du champ culturel (vox off en publicités, CliniClowns, etc.) **COMPATIBLE** avec les dispositions relatives au statut social des artistes et des techniciens;
- Rendre **MOINS CONTRAIGNANTES** les conditions requises concernant les **EMPLOIS** convenables/non convenables;
- Evaluer les nouveaux mécanismes du Régime des Petites Indemnités (**RPI**). Engagement formel des opérateurs subventionnés à ne pas recourir à ce mécanisme en lieu et place des types de contrats de travail et salaires légaux;
- Révision à la hausse du **SEUIL DE RECONVERSION** appliqué à la règle de non-indemnisation;
- Autoriser des modèles mutualisés de gestion sociale de contrats au sein des opérateurs subventionnés: **BSA MUTUALISES**;
- A l'instar des **REDUCTIONS** de charges patronales en vigueur depuis 2003, étendre ce principe également aux cotisations sociales à charge des **SALARIES**;
- Collecter et analyser les données statistiques afin d'évaluer l'évolution du volume d'emploi. Réaliser un **CADASTRE DE L'EMPLOI** dans le secteur artistique par la mise en place, en concertation avec les partenaires sociaux, d'un outil informatique efficace et simple d'utilisation;

- Prendre en compte les **FRAIS PROFESSIONNELS** des artistes et des techniciens dans le calcul de la règle du cachet;
- Permettre le **CUMUL**, entre 60 et 65 ans, des allocations de chômage et de certains **DROITS DIFFERES**;
- Soutenir l'ouverture du mécanisme du **TAX SHELTER** aux arts de la scène par un cadre juridique adéquat et en concertation avec le secteur de l'Audiovisuel et du Cinéma (l'Union des Artistes remettra une contribution spécifique sur ce point)



UNION DES ARTISTES

## **II- L'EMPLOI ET LA COMMUNAUTE (FWB)**

*Situation transversale des contrats programmes des opérateurs culturels*

*Révision du décret cadre des arts de la scène*

*Emploi, formation*

*Transparence*

*Cadastrés de l'emploi, des bâtiments, des équipements*

*Mutualisations de biens, services et personnes*

*Plateforme de concertation dédiée aux thématiques fédérales relatives aux intermittents*

*du spectacle*

### **NOTE PREALABLE:**

Sur demande de la Ministre de la Culture, l'Union des Artistes participe actuellement avec le CCAS (le Comité de Concertation des Arts de la Scène) à une réflexion sur la situation générale des contrats-programmes en arts de la scène. Nous avons remis une contribution écrite au CCAS décrivant plusieurs mesures liées à l'emploi artistique et pouvant s'inscrire concrètement dans les contrats programmes liant les opérateurs culturels, l'administration de la FWB et la Ministre de la Culture. Ce travail étant en cours

actuellement, nous n'en avons pas encore la possibilité de l'extérioriser par une recommandation commune engageant l'ensemble des membres du CCAS. Cependant, l'Union des Artistes publie de manière transparente ses propositions dont certaines ont par ailleurs été publiées depuis mai 2014 parmi d'autres mesures partagées.

De manière générale, nous préconisons d'identifier un standard minimum d'obligations communes et transversales proposées aux opérateurs en modélisant leurs droits et devoirs et en tenant compte de leur diversité et des montants de leur subvention.

**Parmi l'ensemble des mesures, nous relevons les priorités principales suivantes :**

- Augmenter significativement dans les CP et les conventions la part minimale des **SUBVENTIONS** devant être affectées à l'**EMPLOI ARTISTIQUE**;
- Imposer dans les CP et les conventions des opérateurs l'obligation de respecter des **QUOTAS** minimums d'**EMPLOIS ARTISTIQUES**;
- Engagement formel des opérateurs subventionnés de respecter les **CONVENTIONS COLLECTIVES** de travail;
- Interdire aux opérateurs de consacrer une part trop importante de leurs **SUBSIDES PUBLICS** au financement de leur personnel administratif et de leur infrastructure au détriment **DES ARTISTES**;
- Mettre en place dans les institutions subventionnées un **CADASTRE DE L'EMPLOI** avec des outils de mesures simples et pertinents de distinction des emplois par catégorie professionnelle. Le volume des activités prévues se déclinerait en précisant le **VOLUME D'EMPLOI** envisagé en distinguant l'emploi des auteurs et des artistes, l'emploi des techniciens et l'emploi de gestion et d'administration, ainsi que selon la nature des **RELATIONS CONTRACTUELLES** (CDI, CDD, cachets, etc.) par unité d'emploi et par % du budget;
- Créer un **CADASTRE DES BATIMENTS**, salles et lieux des opérateurs subventionnés : définir les lieux privés, loués, publics. Estimation budgétaire de ces lieux en valeur locative, réelle ou d'évaluation;

- Etablir un **CADASTRE DE L'EQUIPEMENT** des opérateurs liés par CP ou convention;
- Mettre en place un système de **MUTUALISATION DE BIENS** au bénéfice des professionnels (achats groupés de matériel, décors, costumes, maquillages, mutualisation des espaces de stockage, d'ateliers, de matériel roulant, etc.). Procéder à des achats groupés entre opérateurs culturels et examiner l'utilité d'inscrire l'obligation de participer à ces achats;
- Imaginer des modèles mutualisés de gestion sociale de contrats au sein des opérateurs subventionnés: **BSA MUTUALISES**;
- Imaginer des **MUTUALISATION D'EMPLOIS** artistiques autour de plusieurs opérateurs (système de co-emplois et d'emplois mobiles);
- Limiter dans les contrats-programmes et les conventions la part des **REMUNERATIONS** des **POSTES DE DIRECTION** (direction générale, artistique, administrative);
- Amplifier les principes de **TRANSPARENCE**, de publication et d'objectivation dans l'attribution des subventions. Actualiser et **SIMPLIFIER** les dispositifs. Communication des contrats, publication des salaires et des avantages sociaux, de toutes natures, accordés aux directeurs artistiques et administratifs ainsi qu'au personnel permanent, etc.;
- Définir de manière transversale et réglementaire les notions de production, de **COPRODUCTION**, de résidence, d'accueil, d'**ARTISTES ASSOCIES**, de création et de diffusion. Veiller à favoriser les **RESIDENCES D'ARTISTES**;
- Préciser et/ou modifier les modalités permettant une nouvelle politique des **ECRITURES** au sens large;
- Inscrire dans les CP la **FORMATION** professionnelle continue du secteur artistique et technique en collaboration avec les opérateurs;
- Elaborer des conventions et **CONTRATS-TYPES**, via l'administration de la FWB et le Guichet des Arts, et les mettre à disposition du Secteur Créatif et Culturel;

- Définir dans les CP et les conventions des missions définissant des offres spécifiques dédiées à de **NOUVEAUX PUBLICS**;
- Respect de la représentation des **ASSOCIATIONS** (Pacte culturel) et présences d'artistes représentants d'organisations professionnelles **ORUA** au sein des CA des opérateurs;
- Concevoir pour le traitement de dossiers se référant aux arts de la scène, à l'instar de la « *plateforme de concertation cinéma* » à la FWB, une **PLATEFORME DE CONCERTATION FEDERALE** dédiée au au traitement de dossiers et problématiques bi-communautaires (statut de l'artiste, emploi, affaires sociales, etc.);
- Favoriser l'accompagnement, la formation et l'encadrement des artistes, notamment en soutenant le **GUICHET DES ARTS** dans l'accomplissement de ses missions;



UNION DES ARTISTES

### III- L'EMPLOI ET LES MEDIAS DE SERVICE PUBLIC (RTBF)

*Situation du contrat de gestion de la RTBF 2013-2017  
Plateforme de concertation RTBF/FWB/Secteurs culturels  
Développement d'une promotion spécifique des artistes et des oeuvres de la FWB  
Repenser une nouvelle offre culturelle en diffusion et en promotion  
Nouveaux médias*

#### **NOTE PREALABLE:**

Outre un statut solide, nos artistes ont besoin d'être connus et diffusés. Promouvoir et développer une promotion spécifique dédiée aux artistes de la FWB semble être une nécessité de plus en plus urgente ! Ces questions seront bien évidemment abordées dans le cadre de la coupole « Artiste au centre » et plus particulièrement dans l'atelier « Promotion des artistes » qui s'est lancé le 27 mars dernier.



La réflexion devrait se tenir également au sein de la Plateforme de concertation RTBF/FWB/secteurs culturels. En février dernier, les membres du Comité de Concertation des Arts de la Scène ont mandaté le vice-Président de l'Union des Artistes pour représenter le CCAS à cette plateforme dont les modalités sont inscrites dans un arrêté du Gouvernement visant l'article 51 du contrat de gestion de la RTBF 2013-2017. Suite à la première réunion de la plateforme qui a eu lieu le 12 février 2015, le représentant du CCAS a rédigé un rapport approuvé à l'unanimité par les membres du CCAS. Ce rapport soulève quelques réserves par rapport à un manque de concertation lié au fait que les secteurs culturels sont dans l'impossibilité d'agir ou d'influencer les orientations de la plateforme ainsi que l'offre culturelle dont il est question à la RTBF, cette dernière ayant déjà balisé et développé cette offre en amont et seule. Le contenu du rapport a été épinglé par la presse. Il a également été communiqué à la Ministre de la Culture et a été rejoint - dans son contenu - par d'autres représentants culturels de la plateforme en question. Enfin, il a fait l'objet d'interpellations parlementaires fin mars 2015.

Le rapport relève aussi que le secteur des arts de la scène est le *parent pauvre* de la télévision de service public (RTBF). Contrairement aux autres secteurs artistiques comme le cinéma ou la littérature, hormis le théâtre wallon et la musique, aucune autre discipline issue des arts de la scène ne bénéficie d'un magazine ou d'une émission spécifiquement dédiés à sa catégorie. Le rapport dénonce l'absence de vitrine médiatique pour les arts de la scène permettant toute analyse critique, débat d'idée ou encore portrait d'artiste à cause notamment du timing de la nouvelle émission prévue sur La Trois en remplacement de « 50 Degrés Nord » (huit minutes seulement) et vu aussi sa réalisation imaginée sous la codification spécifique du *Storytelling* !

Il s'agit donc de développer une promotion spécifique des artistes et des oeuvres de la FWB en leur donnant la place qui leur revient. Il faudra également déconstruire les effets pervers de la sempiternelle boucle du « *serpent qui se mord la queue* » en prétextant qu'un artiste de la FWB n'est pas connu du grand public donc il ne génère pas de recettes ni de parts de marché ou encore d'audience car pas PERSONNE ne le (re)connaît. Alors que dans un même temps, « PERSONNE » ne fait rien (ou si peu) pour cette reconnaissance !

« *Soutenir la création et les artistes n'a de sens que si, en aval, une promotion efficace de leurs œuvres permet au plus grand nombre de les connaître et de les apprécier* ».

**Parmi l'ensemble des mesures concernant la RTBF, nous relevons les priorités suivantes :**

- Repenser la politique de valorisation de nos artistes travaillant (principalement) en FWB;
- Tenant compte de l'article 4 de l'arrêté du Gouvernement visant l'article 51 du contrat de gestion de la RTBF: multiplier les réunions de la plateforme de concertation RTBF/FWB afin de susciter une réelle concertation récurrente, dans une durée temps crédible et permettant notamment d'aborder les

thématiques visant à accroître significativement la politique de promotion et de reconnaissance des artistes et des oeuvres de la FWB, en télévision et en radio;

- Retrouver une émission culturelle en prime time sur La Une télé;
- Inviter plus d'artistes des arts de la scène dans les J.T., magazines, émissions de variétés et talk shows de la RTBF (quotas ?);
- Inclure des artistes des arts de la scène parmi les invités de l'émission philosophique : « Noms de Dieux »;
- A l'instar des autres disciplines artistiques (littérature, cinéma, ...), dédier également un magazine ou/et une émission culturelle hebdomadaire en télévision aux disciplines artistiques des arts de la scène;
- A l'instar du secteur du cinéma et de la musique, imaginer et mettre en place également pour le secteur et les différentes disciplines des arts de la scène une soirée annuelle récurrente, de gala ou philanthropique, rassemblement de la profession sans que l'événement ne soit nécessairement lié à des récompenses ou prix décernés (Cf les Magritte du Cinéma ou les D6bel Awards de la Musique) - à envisager le jour d'une date emblématique récurrente annuellement);
- Consacrer une captation télé au Gala de l'Union des Artistes + un magazine annuel (dans l'idée de réaliser chaque année une soirée annuelle de prestige consacrée aux arts vivants);
- Rendre plus équitable les captations de spectacles vivants de la FWB au niveau des différentes disciplines des arts de la scène;
- Revoir les obligations du contrat de gestion de la RTBF par rapport au théâtre wallon, la culture wallonne et picarde, surévalués en télévision par rapport au théâtre non wallon (captation + magazine);
- Dans le cadre de la plateforme RTBF/FWB/Secteurs culturels,

penser l'offre culturelle à destination d'un média unique hérité de la télévision linéaire est antinomique aux objectifs recherchés. L'offre de contenus culturels doit être multidiffusée sur tous les supports et auprès du plus large panel possible d'opérateurs. Déployer une politique de diffusion via une stratégie nouvelle notamment via les plateformes web et nouveaux médias, des plateformes VOD / SVOD, soutenues par des émissions

Pour l'Union des Artistes,  
Pierre Dherte